

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

### Extrait du registre des délibérations du comité

**MEMBRES EN EXERCICE 12 - Présents 7** : MM. LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, REYGNAUD Claude, MAYAUD Thierry, PAUZAT Yves, MOURET Serge, CHARBONNIER Maurice.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. DUMONT Bernard, THALAMY Bernard, LEMARCHAND Frédéric, ROUX Jacques, DUCHEZ Michel.

**Président de séance** : M. LABREGERE Olivier      **Secrétaire de séance** : M. DESROCHE Roger

#### 02 - TRAVAUX – INSTALLATION DE COMPTEURS DE SECTORISATION SUR LE RESEAU

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	7	0	7	7	7	0

Le Président rappelle que, par délibération du 06 décembre 2017, le comité syndical a approuvé le projet de sectorisation du réseau et décidé de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de cette opération.

Il rappelle que ce projet consiste à mettre en place 36 points de comptage supplémentaires qui viendront en supplément des 14 déjà existants et pour partie télé gérés ainsi que le rapatriement des données de sectorisation sur une supervision au siège du syndicat avec la mise en place de télégestions.

Il rappelle également que par délibération du 03 avril 2018 le comité syndical a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au Cabinet LARBRE INGENIERIE.

Il précise que le coût de l'opération a été actualisé et s'élève à 255 310,00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération a donc été établi comme suit :

Dépenses	Montant HT
Travaux	244 310,00
Maîtrise d'œuvre	11 000,00
Frais de publication	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>256 310,00</b>
Recettes	Montant
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	184 800,00
Fonds propres	71 510,00
<b>TOTAL</b>	<b>256 310,00</b>

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme de sectorisation du réseau ainsi que le coût actualisé de l'opération soit 256 310,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le président à signer le marché de travaux et tout document à intervenir pour la réalisation de cet investissement.

Pour extrait, le 17 Juin 2019

Le Président  
Olivier LABREGERE  
(HAUTE-VIENNE)

